

LISTE des Instituteurs et Institutrices qui ont contribué au fonds de pension jusqu'au 30 Sept. 1857.

NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEUSES.	Nombre d'années insérées depuis 1848.	Prise reçue.	Montant de la prime à déduire sur la première année de pension.					
			£	s	d	£	s	d
M. William M. Harty.	Neuf années	do	1	0	0	9	0	0
M. Alexandre M. A. Moffatt.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Léon Kroune.	do	do	1	0	0	9	0	0
Mme Marie Marguerite E. Blanchard.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. John B. Robertson.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Félix Rosier.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Richard P. O'Donnell.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. A. Magloire Langlois.	Huit do	do	1	0	0	9	0	0
M. James Lockyer Biscoe.	Neuf do	do	1	0	0	9	0	0
M. Joseph Jodoïn.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Benjamin Joassim.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Alexis Soulard.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. William Colgan.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. James Garatty.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. J. Charles Picaud.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Robert Morrow.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. James Lloyd.	Six do	do	1	0	0	9	0	0
M. William Ramsay.	Dix do	do	10	0	0	9	0	0
M. William Fraser.	do	do	1	0	0	9	0	0
Mme Léogadie Dubuc.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Henry Dawson.	Sept do	do	1	0	0	9	0	0
Mme Sophie Varin Puize.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Dominique Boudrias.	Huit do	do	1	0	0	9	0	0
M. Peter Seannell.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Joseph Bernier.	Neuf do	do	9	0	0	1	0	0
M. Martin Edme Grossier.	do	do	1	0	0	9	0	0
Mme Mary Ann Greensill.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Pierre Bouchard.	do	do	1	0	0	9	0	0
Mme Marie Dorothee Lacerte.	Quatre do	do	1	0	0	9	0	0
M. Patrick John T. Blake.	Sept do	do	1	0	0	9	0	0
M. Charles Honoré Paquin.	do	do	1	0	0	9	0	0
Mme Angélique Butler.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. Joseph Blais.	do	do	1	0	0	9	0	0
M. François Xavier Gilbert.	do	do	1	0	0	9	0	0

BUREAU DE L'EDUCATION.—Montréal

185 .

Monsieur le Curé,

J'ai l'honneur de vous informer que la somme de £ a été accordée à votre paroissien, pour pension, comme ancien Institut pour l'année mil huit cent cinquante sept.

L'Ordre en Conseil accordant ces pensions, voulant par une sage disposition empêcher qu'elles ne soient l'objet de spéculations malhonnêtes et qu'or ne profite de l'éloignement et de la pauvreté des instituteurs pour exiger d'eux des honoraires exorbitants ou même une partie de la pension pour la retirer à ce bureau, j'ai été autorisé à ne payer qu'aux instituteurs eux-mêmes ou aux agents que je nommerai.

J'ai pensé que, dans l'intérêt de l'éducation et même dans l'intérêt de l'humanité, les ministres des divers cultes ne me refuseraient pas leur entremise gratuite pour un tel objet, et c'est pour cette raison que je prends la liberté de m'adresser à vous pour vous prier de servir d'intermédiaire entre ce département et votre paroisse. Si vous y consentez vous aurez la bonté de lui faire signer les reçus faits doubles qui accompagnent cette lettre, en présence de deux témoins et de les transmettre le plus promptement possible à ce bureau et de lui remettre en même temps la somme incluse dans cette lettre.

Vous voudrez bien expliquer au pensionnaire que par l'Ordre en Conseil du 16 Septembre 1857, il lui est formellement interdit de transporter à qui que ce soit sa pension en tout ou en partie, et que dans le cas où il le ferait, elle se trouverait par là même confisquée et versée de nouveau dans la caisse d'économie.

Vous voudrez bien encore m'informer que, pour cette année, le montant de la pension n'est si petit que par conséquent il a fallu déduire un louis de prime pour chaque année passée dans l'enseignement, ce

qui n'aura pas lieu à l'égard de votre paroissien les années suivantes. Il est donc à espérer que l'année prochaine la pension sera plus élevée; ce qui dépendra toutefois du nombre des pensionnaires et du montant des primes qui auront été payées par les instituteurs et les institutrices d'ici à ce temps. A cette occasion, je prendrai la liberté de vous suggérer combien il serait important d'engager les instituteurs et les institutrices de votre paroisse, qui ne l'ont pas encore fait, à se faire inscrire sur les registres de la caisse d'économie.

La pension accordée à votre paroissien est calculée sur les données suivantes: Années passées dans l'enseignement depuis 1848 (les années antérieures ne comptant pas) à raison de £1,10 par année.

Déduction pour cette année d'un louis de prime pour chaque année d'enseignement £

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Curé, votre très obéissant serviteur.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Education.

PALMARE.

Distribution des Prix du Collège de l'Assomption.

PHILOSOPHIE.

Excellence—Joseph Clément. Astronomie—1^r prix, Achille Larose; 2^e do Louis Guibault; ex æquo J. Louis Brien. Physique—1^r pr J. Clément; ex æquo A. Larose; 2^e do F. X. Vézina; ex æquo D. Beaupré. Géométrie—1^r pr A. Larose; ex æquo D. Marsolais; 2^e do J. Archambault. Architecture—1^r pr L. Guibault; 2^e do P. L. Brien; ex æquo O. Guibault. Gréco—1^r pr J. Clément; 2^e do O. Guibault.

RHÉTORIQUE.

Excellence—1^r pr U. Fontaine; acc M. Légaré. Composition française—1^r pr M. Légaré; 2^e do J. Hétu; 3^e acc N. Brouillet; 2^e do U. Fontaine. Composition latine—1^r pr U. Fontaine; ex æquo J. Hétu; 2^e do M. Légaré; ex æquo N. Brouillet; 3^e acc G. Mireault; 2^e do N. Melançon. Vers latins—1^r pr U. Fontaine; 2^e do T. Galet; 3^e acc J. Hétu; 2^e do N. Brouillet. Version latine—1^r pr M. Légaré; 2^e do U. Fontaine; 3^e acc J. Hétu; 2^e do N. Brouillet. Thème latin—1^r pr U. Fontaine; 2^e do J. Hétu; 3^e acc M. Légaré; 2^e do A. Fontaine. Version anglaise—1^r pr U. Fontaine; 2^e do S. Dagenais; 3^e acc M. Légaré; 2^e do J. Hétu. Thème anglais—pr M. Légaré acc U. Fontaine; ex æquo G. Mireault. Arithmétique—1^r pr J. Hétu; 2^e do G. Mireault; 3^e acc U. Fontaine; ex æquo M. Légaré; 2^e do A. Fontaine; ex æquo N. Melançon. Principes de rhétorique—pr U. Fontaine; acc J. Hétu. Histoire de France—pr U. Fontaine; acc M. Légaré; ex æquo T. Fandet.

BELLES-LETTRES.

Excellence—pr I. Ethier; acc N. Bourgois. Description—1^r pr P. Blouin; 2^e do A. Jodoïn; 3^e acc I. Ethier; ex æquo E. Marsolais; 2^e do N. Bourgois; ex æquo F. Renaud. Composition latine—1^r pr A. Jodoïn; ex æquo I. Ethier; 2^e do N. Bourgois; ex æquo F. Renaud; 3^e acc P. Blouin; 2^e do P. Bédard. Vers latins—1^r pr F. Renaud; 2^e do P. Blouin; 3^e acc A. Jodoïn; 2^e do I. Ethier. Version latine—1^r pr P. Blouin; 2^e do I. Ethier; ex æquo N. Bourgois; 3^e acc F. Renaud; 2^e do E. Galipeault; ex æquo E. Marsolais. Thème latin—1^r pr I. Ethier; 2^e do P. Blouin; ex æquo F. Bédard; 3^e acc A. Jodoïn; 2^e do N. Bourgois; ex æquo F. Renaud; 3^e acc P. Blouin; ex æquo F. Bédard. Thème anglais—1^r pr N. Bourgois; 2^e do P. Blouin; ex æquo E. Marsolais; 3^e acc E. Galipeault; 2^e do E. Marsolais. Principes de littérature—pr I. Ethier; acc A. Jodoïn; ex æquo E. Marsolais. Histoire d'Angleterre—pr P. Blouin; 3^e acc I. Ethier; ex æquo E. Marsolais.

MÉTHODE ET VERSIFICATION.

Excellence—pr J. Lippé; acc J. Marion. Composition—1^r pr D. Jobin; 2^e do J. Marion; 3^e acc W. Laurier; 2^e do J. Riopelle. Vers latins—1^r pr J. Lippé; 2^e do J. Riopelle; 3^e acc I. Dozois; 2^e do J. Marion. Version latine—1^r pr W. Laurier; 2^e do J. Lippé; 3^e acc J. Riopelle; 2^e do J. Marion. Thème latin—1^r pr J. Marion; 2^e do J. Riopelle; 3^e acc J. Lippé; ex æquo I. Dozois; 2^e do W. Laurier. Version anglaise—1^r pr W. Laurier; 2^e do P. Bérard; 3^e acc J. B. Chagnon; 2^e do A. Jobin. Thème anglais—1^r pr W. Laurier; 2^e do J. B. Chagnon; 3^e acc J. Marion; 2^e do J. Lippé. Orthographe—1^r pr W. Laurier; 2^e do J. Lippé; 3^e acc J. Riopelle; 2^e do D. Jobin. Arithmétique—1^r pr J. Dozois; 3^e acc J. Lippé; 1^r acc J. Riopelle; 2^e do E. Galipeault; 3^e acc I. Ethier; ex æquo F. Renaud; 2^e do A. Jodoïn; ex æquo E. Marsolais. Histoire d'Angleterre—pr P. Blouin; 3^e acc I. Ethier; ex æquo E. Marsolais.

SYNTAXE.

Excellence—Pr Siméon Robillard; acc Ludger Lafontaine. Lettre—1^r pr Zéphirin Mayrand; 2^e do Louis Bonin; 3^e acc François Brié; 2^e do J. Riopelle; 3^e acc Philius Chévigny. Version latine—1^r pr S. Robillard; 2^e do L. Lafontaine; 3^e acc Philius Mainville; 2^e do Z. Mayrand. Thème latin—1^r pr Z. May-